



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

SECTION DISCIPLINAIRE (SD)

1 président et 2 vice-présidents (enseignants-chercheurs)

Composée de **24** membres élus :

- 6 professeurs d'université ou personnel assimilé ;
- 6 maîtres de conférences ou personnel assimilé ;
- 12 usagers.

Commission de discipline 1

Commission de discipline 2

Commission de discipline 3

Chaque commission de discipline est composée de **8** membres désignés par le Président de la section disciplinaire :

- 1 Président de commission choisi parmi le Président ou les vice-présidents de la SD
 - 1 rapporteur enseignant
 - 1 rapporteur adjoint étudiant
 - 5 autres membres

Afin d'assurer une décision équitable, chaque commission doit comprendre : 2 professeurs d'université, 2 maîtres de conférences et 4 usagers.